

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES SUR
LA COMMUNE DE ROULLET-SAINT-ESTÈPHE
AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL
DES GENS DU VOYAGE EN CHARENTE

DGA Patrimoine public et
environnement - Stratégie foncière et
immobilière
Numéro : 2023-D-061

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

Vu l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant que dans le cadre de la compétence communautaire en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage étendue aux terrains familiaux locatifs et aux aires de grand passage, GrandAngoulême souhaite aménager un terrain familial pour accueillir des familles,

Considérant que le site est situé sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe et qu'il convient de faire l'acquisition des parcelles avant d'envisager les travaux,

Considérant que le projet consiste à créer deux terrains familiaux locatifs et que chaque terrain familial doit répondre aux normes en vigueur en vue de l'installation de résidences mobiles à côté du bâtiment en dur qui assure la fonction de pièce de vie principale de la famille,

Considérant que le projet est identifié dans le Schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage de la Charente, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ainsi que dans le Programme Local de l'habitat 2020-2025 de GrandAngoulême,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'acquisition des parcelles cadastrées section 313G n°508 et 510 situées au lieu-dit « Chardin » route des Vignes sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe, d'une superficie totale de 1 200 m², appartenant au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente dont le siège social est situé 1 rue de la Croix Blanche Les Savis 16160 Gond-Pontouvre.

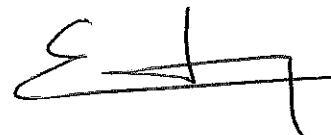
Article 2 – Le coût de l'acquisition s'élève à l'euro symbolique. Les frais d'acte sont à la charge de GrandAngoulême.

Article 3 – La dépense est inscrite sur l'Autorisation de Programme AP79.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de GrandAngoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 21 AVR. 2023

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 21 AVR. 2023
Publié ou notifié,
Le 21 AVR. 2023

